

N°CM2023_014	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2023
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans.

Nombre de membres du Conseil municipal	45
Présents	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, M. Jean-François BACON, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM, M. Philippe GEFFROY, Mme Naïma HAMDAROU, M. Olivier CORDIN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS
Représentés	M. Dominique MERIGUET donne procuration à M. Raymond GAUTHIER, Mme Mériem BENAMMOUR donne procuration à M. Eric CEPRANI, Mme Dalila ARAB donne procuration à M. Brahim LOUJAHDI, M. Claude CHAUVET donne procuration à M. Jean-François BAILLON, Mme Ivette BATUAMBA donne procuration à Mme Brigitte BERNEX, Mme Ziromi RATNATHURAI donne procuration à M. Ludovic JACQUART, Mme N'Na Fanta CAMARA donne procuration à M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIREBENGOA donne procuration à Mme Naïma HAMDAROU, Mme Stéphanie BOREL YERETAN donne procuration à M. Olivier CORDIN, M. Arnaud LIBERT donne procuration à Mme Dominique-Abelle PERRAN
Absents	ETIENNE Walnex

Secrétaire de séance : Mme Asaïs VELTHUIS

Chapitre : Affaires financières

Service émetteur : Gestion budgétaire et financière - Régie Centrale

Objet : Demande de subventions auprès du Fonds d'Investissement Métropolitain

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

Vu l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1° août 1996, modifiée ;

Considérant que dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la ville a décidé de se doter de véhicules et matériels propres en remplacement des véhicules et matériels polluants dont certains ont atteint la limite d'âge

Considérant la possibilité d'être financé par le Fonds d'Investissement Métropolitain à hauteur de 50 % du coût HT de ce programme,

Considérant les projets d'acquisition d'une part de trois minibus pour une mise à disposition des services et des associations sportives pour leurs déplacements lors de compétitions et d'autre part, d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts de la Direction des Sports

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré par

Votants	44	
Pour	44	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, M. Dominique MERIGUET, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Mériem BENAMMOUR, M. Jean-François BACON, Mme Dalila ARAB, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, M. Claude CHAUVET, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, Mme Najat MABCHOUR, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Ivette BATUAMBA, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Ziromi RATNATHURAI, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM, Mme N'Na Fanta CAMARA, M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIREBENGOA, Mme Naïma HAMDAROU, M. Olivier CORDIN, Mme Stéphanie BOREL YERETAN, Mme Dominique-Abelle PERRAN, M. Arnaud LIBERT, Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS
Contre		

Abstention		
NPPV		

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Fonds d'Investissement Métropolitain pour le financement de trois minibus électriques et d'une tondeuse autoportée selon le plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération	Coût total HT	Subvention sollicitée
Acquisition de trois minibus	128 829,30	64 414, 65
Tondeuse autoportée	37 350,00	18 675,00

Article 2 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 3 : La présente délibération:

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :

- Au comptable public
- au Fonds d'Investissement Métropolitain

Fait à Sevrans

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 05-07-2023

Affiché le : 05-07-2023

Accusé de réception en préfecture

093-219300712-20230629-36-DE